

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue par conférence téléphonique, le neuvième (9e) jour de juin 2020, à 21 h, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Monsieur Marco Périgny, Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Helene Gilbert, conseillère.

La préséance débute à 18h30.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique, Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance et Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

Ce conseil formant quorum.

## **02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos**

2020-06-99

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

– Adoptée –

### **03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2020-06-100

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos
- 03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2020
- 06 Adoption des états financiers au 31 mai 2020
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Présentation des états financiers des Loisirs de Hérouxville
- 09 Appartenance Mauricie : achat de calendriers historiques
- 10 Lignes de rue
- 11 Offre d'achat terrain rue Crête lot n°16
- 12 Amnistie temporaire des frais de retard pour la bibliothèque
- 13 Résolution pour travaux d'entretien de la branche BIGUE, rivière noire
- 14 Affaires diverses :
  - .1 arrêt au coin de la route 153 et la rue Rocheleau
  - .2 aménagement du petit parc, coin Saint-Pierre Sud et rue de l'Église
  - .3 résolution pour achat d'une partie du lot n° 4 946 014
- 15 Questions :
- 16 Levée de la séance  
— Adoptée —

### **04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020**

2020-06-101

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020.

- Adoptée —

### **05 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2020**

2020-06-102

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en mai 2020 pour un montant de 4 325.51 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mai 2020 pour un montant de 118 817.13 \$. D'approuver les salaires nets versés en mai pour un montant de 15 777.32 \$.

— Adoptée —

### **06 Adoption des états financiers au 31 mai 2020**

2020-06-103

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 mai 2020. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 mai 2020 !

— Adoptée —

## **07 Correspondance (résolutions)**

- .1 Camp Val Notre-Dame : Annulation souper homard à volonté 2020 et demande de don afin de repartir rapidement lors de la reprise des activités

## **08 Présentation des états financiers des Loisirs de Hérouxville**

2020-06-104

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu d'accepter les états financiers de l'année 2019 déposés par le comité des Loisirs de Hérouxville. Le bénéfice net à la fin de l'exercice est de 756.75 \$.

- Adoptée —

## **09 Appartenance Mauricie : achat de calendriers historiques**

2020-06-105

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de faire l'achat de 10 calendriers historiques 2020 au coût de 10 \$ chacun. Ce calendrier est publié par « Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale ».

- Adoptée —

## **10 Lignes de rue**

2020-06-106

Proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau et il est résolu de demander des prix pour tracer les lignes de rues sur notre territoire.

- Adoptée —

## **11 Offre d'achat terrain rue Crête lot n°16**

2020-06-107

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre finale déposée en date du 14 mai 2020 et acceptée par ce conseil ;

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville (Paroisse) et Madame Marie-Pier Bédard et M. Philippe Lavoie pour le lot «16».

- Adoptée-

## **12 Amnistie temporaire des frais de retard pour la bibliothèque**

2020-06-108

CONSIDÉRANT QUE les usagers de la bibliothèque municipale n'ont pas eu la possibilité de retourner leurs documents depuis sa fermeture le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville souhaite favoriser le retour des documents de même que l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le *Cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19* recommande qu'aucune inscription de frais de retard ne soit effectuée aux dossiers des usagers;

CONSIDÉRANT QU'il est fortement déconseillé de manipuler de l'argent dû à la durée de vie de quatre heures de la COVID-19 sur la monnaie;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'applique uniquement aux frais de retard contractés à partir de la fermeture de la bibliothèque le 17 mars 2020.

Il est proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel

Et il est résolu :

D'autoriser temporairement l'amnistie des frais de retard pour tous les abonnés de la bibliothèque municipale, et ce, aussi longtemps que durera la première phase de réouverture des bibliothèques publiques du Québec.

- Adoptée —

**13 Résolution pour travaux d'entretien de la branche BIGUE, rivière noire**

2020-06-109

CONSIDÉRANT QU'UNE inspection du cours d'eau Bordeleau a été effectué par la personne de Jean-Paul Simard et le Robin Hould ing., de la MRC Mékinac, dans le cadre d'un projet de réfection d'une conduite pluviale existante;

CONSIDÉRANT QU'UN problème d'écoulement de l'eau et de sédimentation de la branche village du cours d'eau BIGUE a été constaté;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés sont des travaux d'entretien pour un cours d'eau ayant déjà fait l'objet d'un acte réglementaire, les travaux consistant à l'enlèvement par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau pour remettre le profil initial et le débroussaillage, sur une distance de 500 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville souhaite se voir confié la gestion complète des travaux d'entretien projeté sur la branche BIGUE de la rivière noire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville est prête à prendre en charge les frais liés à ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Marco Périgny  
Appuyé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil manifeste son appui au projet ci-dessus nommé et prévoit assumer la totalité des coûts occasionnés par la réalisation des travaux d'entretien de la branche BIGUE de la rivière noire dans la municipalité de Hérouxville;

QUE ce conseil demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Hérouxville la gestion des travaux d'entretien de la branche BIGUE de la rivière noire en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac;

QUE ce conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Hérouxville.

— Adoptée —

#### **14 Affaires diverses :**

##### **.1 arrêt au coin de la route 153 et la rue Rocheleau**

2020-06-110

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu qu'en respect au code de la sécurité routière, le panneau d'arrêt à l'intersection de la rue Rocheleau et de la route 153 soit transféré à droite et d'y prévoir l'aménagement pour le rendre sécuritaire.

- Adoptée —

##### **.2 aménagement du petit parc, coin Saint-Pierre sud et rue de l'Église**

2020-06-111

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'autoriser les dépenses pour l'amélioration du petit parc au coin des rues Saint-Pierre Sud et de l'Église dont l'ajout de pierres dans les allées et l'augmentation du nombre de vivaces.

- Adoptée —

##### **.3 résolution pour achat d'une partie du lot n° 4 946 014**

2020-06-112

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée le 22 août 2019 entre Monsieur Adrien Gervais et la Municipalité de Hérouxville pour l'acquisition d'une partie du lot 4 946 014;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par Claude Lahaie, arpenteur-géomètre et datée du 30 avril 2020 démontrant la partie à acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à

signer l'acte de vente à intervenir entre M. Adrien Gervais et la  
Municipalité de Hérouxville (Paroisse).

- Adoptée –

**15 Questions**

- .1 Rue Odilon : limite de vitesse non respectée, demande  
d'installation de balises comme sur la rue Gagnon, présence  
de poussière, réouverture des parcs

**16 Levée de la séance**

2020-06-113

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu de lever la séance  
à 21 h 20.

– Adoptée –